

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE COMMUNE ARBRISSEL 1 Espace Pierre et Marie Curie 35130 ARBRISSEL	Envoyé en préfecture le 18/09/2026 Reçu en préfecture le 18/09/2026 Publié le ID : 035-213500051-20260907-DE_2026_09_04-DE EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL 07 SEPTEMBRE 2026
Date de la convocation 01/09/2026 Date d'affichage 01/09/2026 Nombre de conseillers VOTANTS : 11 PRESENTS : 11 EN EXERCICE : 11	L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à 20h00 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel <u>Etaient présents</u> : Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois, 1 ^{er} Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Aline Beusquart, Vincent Bertin, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice, <u>Etaient excusés</u> : Gisèle FROC a été élue secrétaire.

Objet n°2026 09 04 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Le Maire expose au Conseil municipal ce qui suit :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, et notamment son IV relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées ;

Considérant que la CLECT a pour mission d'établir, à chaque transfert de compétence entre les communes membres et l'intercommunalité, un rapport d'évaluation des charges transférées, destiné à déterminer le montant de l'attribution de compensation de chaque commune ;

Considérant qu'il appartient à chaque conseil municipal des communes membres de désigner un représentant titulaire appelé à siéger au sein de cette commission ;

Considérant qu'il convient de procéder à cette désignation par *vote à bulletin secret*, sauf décision du Conseil municipal, prise à l'unanimité, de ne pas y procéder (article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales) ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ARTICLE 1

Désigne **BARDY Thomas, Maire** en qualité de représentant titulaire de la commune d'Arbrissel au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

ARTICLE 2

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine et notifiée au Président de Roche aux Fées Communauté.

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-213500051-20260907-DE_2026_09_04-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE ARBRISSEL

1 Espace Pierre et Marie Curie
35130 ARBRISSEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
07 SEPTEMBRE 2026**

Date de la convocation

01/09/2026

Date d'affichage

01/09/2026

Nombre de conseillers

VOTANTS : 11

PRESENTS : 11

EN EXERCICE : 11

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à 20h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Thomas BARDY, Maire d'Arbrissel

Etaient présents : Thomas Bardy, Maire, Pascal Peurois, 1^{er} Adjoint, Gisèle Froc, Jérôme Lemarié, Aline Beusquart, Vincent Bertin, Fanny Jouault, Angélique Lanzéré, Olivier Simon, Charlène Gérard, Julien Charron formant la majorité des membres en exercice,

Etaient excusés :

Gisèle FROC a été élue secrétaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire,



A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the secretary, is written over the signature line.